



## Ville de Puttelange-aux-Lacs

Hôtel de ville    Tél 03 87 09 60 01  
Rue Wilson      Fax 03 87 09 55 04

Email : [mairie.puttelange@wanadoo.fr](mailto:mairie.puttelange@wanadoo.fr)

Puttelange-aux-Lacs, le 8 octobre 2021

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 1<sup>er</sup> octobre 2021 – 19h00

- Présents :** M. DECKER Claude, Mme HENRY Anne-Marie, M. TABBONE Antoine, M. TRINKWELL Jean-Marie, Mme JANSEM Myriam, M. BERG Raymond, M. DURAND Gérard, M. POSTAL Dominique, M. GABRIEL Alain, Mme SADLER Mélanie, M. SCHNEIDER Pascal, Mlle BARBANO Tiffany, Mme KNOEPFLY Corinne.
- Procurations :** Mme FOEGEL Martine à Mme HENRY Anne-Marie, Mme OLTMANNS Viviane à M. DECKER Claude, Mme MICHON Isabelle à M. TRINKWELL Jean-Marie, Mme BECKER Coralie à M. DURAND Gérard.
- Absents :** Mme ISLER Charlène (excusée), M. MULLER Grégory (excusé), Mme MARTINET Frédérique (excusée), M. NEUMANN Jean-Luc (excusé), M. MEYER Fernand, Mme HAMANN Isabelle (excusée).

Le premier octobre deux mille vingt-et-un, à dix-neuf heures, au Centre d'Action Culturel, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Claude DECKER, Maire, suite aux convocations adressées le 27 septembre 2021 pour la 10<sup>-ème</sup> séance du présent mandat.

A 19 heures 00, M. le Maire ouvre la séance, salue les personnes présentes et procède à l'appel nominatif. Le quorum étant atteint, il propose de passer à l'ordre du jour.

#### **Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2021**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### **Désignation d'une secrétaire de séance**

Mme BARBANO Tiffany est désignée pour assurer cette fonction.

#### **M. le Maire tient à faire un point sur la politique générale engagée par la municipalité :**

##### **a) Gestion de la pandémie**

M. le Maire souligne la bonne gestion communale de la crise sanitaire : pas de clusters depuis un an et demi, distribution de paniers aux personnes âgées, mise en place d'un vaccinar, respect des protocoles dans les écoles (la rentrée s'est bien passée) et dans les associations), projet de repas des personnes âgées en fin d'année si la situation continue à s'améliorer, le dispositif « bonus permis de conduire » en attente.

##### **b) Programme des travaux d'investissement 2021**

###### *1) Travaux routiers*

La sécurisation de la rue du Lac est en phase d'achèvement (trottoirs, feux tricolores, ralentisseur). Un avenant d'un montant de 90 000 € est en cours.

La sécurisation de la rue du Château d'Eau vient de démarrer comprenant la mise aux normes PMR des quais de bus, la rénovation du réseau AEP et l'assainissement.

## 2) *Mairie*

La première phase de travaux est achevée (bureau du Maire, salle du conseil municipal, ascenseur PMR) pour un montant de 150 000 € dont 20 000 € de subvention DETR.

La consultation de la seconde phase va être lancée en octobre pour un démarrage des travaux avant la fin d'année 2021. Ces travaux imposent certaines contraintes dues au maintien de l'ouverture de la mairie au public. La maîtrise d'œuvre a été confiée à WMG pour 80 210 € (soit 11.80 % du coût total des travaux).

Le budget de l'opération s'élève à 902 000 € dont 358 000 € de subvention DSIL. Une subvention Moselle Ambition a été sollicitée.

## 3) *Maison médicale*

6 cellules devraient être créées pour un budget avoisinant les 600 000 € (dont 160 000 euros de subvention DETR).

La consultation devrait démarrer en octobre pour un démarrage en fin d'année 2021 (durée des travaux 6 à 8 mois).

## 4) *Hangar MATZ*

Ce bâtiment va être détruit. WMG a été retenu pour la maîtrise d'œuvre. Une consultation va être lancée pour un démarrage au 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

## 5) *Toiture du CAC*

L'étude a été confiée au cabinet WMG pour définir la nature des travaux.

Budget prévisionnel 50 000 € avec 50 % de subvention DETR.

## 6) *Rénovation des sanitaires des écoles Jean Moulin et Jean XXIII*

L'étude a été confiée à MATEC qui sera épaulé par un architecte. Les travaux sont prévus à l'été 2022.

## 7) *Matériel informatique et logiciel BERGER LEVRAULT*

Les sauvegardes externalisées sont en cours de réalisation. Le matériel sera livré en novembre.

## 8) *Remplacement éclairage court couvert de tennis*

L'association a privilégié les courts extérieurs. Les travaux sont terminés.

## 9) *Aménagement de feux tricolores dans la rue Wilson pour 22 000 € (travaux achevés).*

### **c) Programme des travaux d'investissement 2022**

1) *Contrat de maîtrise d'œuvre conclu avec Espace Architecture suite à consultation pour un montant de 51 600 € (8.6 % du marché) pour la rénovation de la chapelle et du château Massing.*

2) *Programme de travaux routiers à définir*

### **d) Travaux sur la digue de Diefenbach**

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la CASC et le SILMA.

La maîtrise d'œuvre est assurée par ISL : montant des travaux estimé à 1 700 000 €. La phase d'étude est terminée. Démarrage de la phase projet. Démarrage des travaux envisagés en avril pour un achèvement fin septembre 2022.

- e) **Gymnase COSEC** : transfert des gymnases sera déterminé très prochainement.
- f) **Point sur le camping** : prospection en cours, des travaux de nettoyage du site vont être engagés.
- g) **Révision du PLU** : une commission va être désignée pour démarrer les travaux.

### ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

#### 1) Décisions modificatives

Le Conseil Municipal, au vu de la situation comptable, propose les modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D / 66111 / Intérêts		1 300,00		
D / 739223 / Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales		32 421,00		
R / 74121 / Dotation solidarité rurale				1 300,00
R / 73212 / Dotation solidarité communautaire				32 421,00
<b>TOTAL</b>		<b>33 721,00</b>	<b>-</b>	<b>33 721,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D / 1641 / Emprunt		74 000,00		
D / 2111 / Terrains nus	14 000,00			
D / 21312 / Bâtiments scolaires	20 000,00			
D / 21318 / Autres bâtiments publics	20 000,00			
D / 2135 / Installations générales...	20 000,00			
<b>TOTAL</b>	<b>74 000,00</b>	<b>74 000,00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les modifications proposées ci-dessus à apporter au budget.

POUR : 17 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

## 2) Remplacement d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres (annulé, le membre suppléant remplace le membre titulaire)

## 3) Demande de subvention pour la réhabilitation de la mairie

Considérant la possibilité de créer une maison France Services,

Considérant la nécessité de réaliser les travaux de mise en accessibilité de la mairie,

Considérant les travaux supplémentaires liés au désamiantage des espaces concernés par le projet de mise en accessibilité,

Considérant la non adaptation du bâtiment existant au regard de l'évolution du service public et des objectifs de développement de la ville en tant que bourg-centre,

Vu les dépenses prévisionnelles du projet d'isolation, de mise en accessibilité et de mise aux normes de la mairie estimées à 759 960.50 € HT,

### Le Conseil Municipal décide :

- de solliciter au titre du dispositif Moselle Ambition pour l'année 2021 une subvention de 227 988.15 € (soit 30 % du montant total), selon les modalités fixées dans le plan de financement présenté ci-dessous,

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Travaux	679 750 €	DETR et /ou DSIL (Etat)	303 984.20 €	40
MOE	80 210.50 €	Moselle Ambition	227 988.15 €	30
		Emprunt / fonds propres	227 988.15 €	30
Totaux	759 960.50 €		759 960.50 €	100

- de s'engager à ne pas démarrer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet,
- de s'engager à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

POUR : 17 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

## 4) Délibérations fiscales

M. le Maire informe le conseil municipal des délibérations fiscales à prendre pour une application en 2022,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide concernant :

### ❖ la taxe d'habitation

- un abattement pour charge de famille (article 1411 II 1 du CGI) : 10% pour chacune des deux premières personnes à charge et 15% pour chacune des personnes à charge suivantes.
- de maintenir l'abattement général à la base de 15 % (article 1411 II 2 du CGI)

❖ **la taxe foncière sur les propriétés bâties**

- une exonération de deux ans en faveur des entreprises nouvelles (articles 1383 A, 1464 C et 44 sexies du CGI).

POUR : 17 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

**5) Rapport sur le prix de l'eau**

M. le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2020 établi par Veolia pour le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Sarralbe (SIERS).

Après avoir entendu les principales observations, le Conseil Municipal prend acte dudit rapport qui peut être consulté en mairie.

**6) Demande de subvention pour la bibliothèque municipale**

Considérant le schéma départemental mis en place par la Division de la Lecture Publique et des Bibliothèques,

Considérant que la bibliothèque municipale s'engage dans le cadre du réseau intercommunal :

- à ouvrir plus de 6 heures par semaine,
- à proposer la gratuité à différents publics (lycéens, étudiants, personnes en situation de handicap, jeunes jusqu'à 16 ans, apprentis, demandeurs d'emploi),
- à ce que le projet de développement des collections soit conforme aux missions d'une bibliothèque de lecture publique.

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, décide d'inscrire au budget communal, une demande de subvention de 2 328 € HT auprès du Département de la Moselle pour l'achat de mobilier pour la bibliothèque.

POUR : 17 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

**7) Convention « Petits Déjeuners » dans les écoles**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 ;

Vu la stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-22, en particulier l'engagement n° 2 « Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants » ;

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Considérant l'intérêt de participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires ;

Considérant que le budget alloué par l'inspection académique sera de 1,30 € par jour et par enfant ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- approuve la mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » dans les écoles primaires de la Commune, à raison d'un jour par semaine ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente pour l'année scolaire 2021/2022.

POUR : 17 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

**8) Location des terrains**

a) Location de divers terrains communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire le prix de location 2021 des divers terrains communaux comme suit :

<u>Nom</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Lieu</u>	<u>Surface</u>	<u>Loyer annuel</u>
La Gaule de Forbach	section 15 n° 25	“Weiherberg”	41 ares	16 €
M. Youssef MISBAH	section 47 n° 84	rue du Lac	0 a 45	8 €
M. Roger MULLER	section 47 n° 132/083	rue du Lac	1 a 85	8 €
M. Jacques KLEIN	section 51 n° 61	“Im Krummbruch”	5 a 00	8 €
M. Régis LANDFRIED	section 48	rue du 1er septembre	0 a 69	8 €
M. Cédric BERTAUD	Section 11 n°216	“Krautetzel “	5 a 00	8 €
M. Cosimino ATZORI	section 11 n°97	“Froeschenpfuhl“	4 a 28	8 €
M. Raymond BERG	section 23 n° 142-143	“Wiesling”	8 a 38	8 €
M. Denis GROSS	Section 36 n°60	« Auf Muellerseck »	16 a 97	8 €
Mme Rolande DAL PRA	Section 47 n°21, 22 et 24	« Kurzenfeld » et « Stoppelberg »	38 a 11	16 €
M. Nicolas BARTZ	Section 42 n°364 (en partie)		1 a 20	8 €
M. HERCOUET		Devant Section 2 n°31	0 a 10	8 €

b) Valeur locative 2021 des terres nues

Le Conseil Municipal, sur le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, fixe les valeurs locatives des terres nues en fonction de l'évolution de l'indice des fermages, soit + 1,09 % de 2020 à 2021. Le prix de l'hectare s'établit donc à :  $70,72 \times (106,48 / 105,33) = 71,49 \text{ €}$ .

❖ Location des anciens terrains militaires

<u>Locataire</u>	<u>Surface</u>	<u>Loyer</u>
TORLOTING Michel	3 ha 16 a 09	225.97 €
Consorts HEILIG*	26 a 60	19.02 €
DIVOUX Raymond	9 a 94	7.11 €
ZIMMER Bernard	13 a 75	9.83 €
SADLER Valentin	5 a 99	4.28 €

\*par Mme HELD-Marie-Antoinette

❖ Terrain de la zone UX rue de Forbach à la SCEA d'Ellviller

section 20 n° 15	“Breden bei Bruchen”	34 a 43	
section 20 n° 25	“Bruchen”	38 a 48	
section 20 n° 26	“Bruchen”	23 a 01	
section 20 n° 27	“Bruchen”	28 a 10	
section 20 n° 28	“Bruchen”	28 a 32	
section 20 n° 33	“Breden bei Bruchen”	8 a 67	
section 20 n° 34	“Bruchen”	14 a 52	
section 20 n° 121	“Bruchen”	7 a 82	
section 20 n° 122	“Bruchen”	10 a 69	
section 20 n° 123	“Bruchen”	10 a 57	
section 20 n° 128	“Bruchen”	6 a 96	
section 20 n° 129	“Bruchen”	5 a 20	
section 20 n° 225	“Rodenberg”	12 a 08	
section 20 n° 227	“Rodenberg”	21 a 54	
section 20 n° 229	“Rodenberg”	25 a 11	
	TOTAL	2 ha 75 a 50	196.95 €

Total duquel il faut déduire les dégrèvements perçus à hauteur de 30 €

❖ Terrain autour de l’Etang Demoulin loué à M. SADLER Valentin

section 43 n° 5 à 13	“Grosses Deyfeld”	85 a 00	60.77 €
----------------------	-------------------	---------	---------

Total duquel il faut déduire les dégrèvements perçus à hauteur de 33 €

❖ Terrain loué à M. BENTZ Marc

section 46 n° 85	“Hirtenwiese”	63 a 09	45.10 €
------------------	---------------	---------	---------

❖ Terrain loué à M. BUR Adolphe

section 27 n° 154	“Unten am Galgentrisch”	8 a 99	6.43 €
-------------------	-------------------------	--------	--------

Total duquel il faut déduire les dégrèvements perçus à hauteur de 4,97 €

❖ Terrains loués à M. MEYER Alfred

section 51 n° 61	“Im Krummbruch”	78 a 00	
section 51 n° 42	“Kaderrecht”	9 a 96	
section 51 n° 52	“Im Krummbruch”	19 a 42	
section 50 n° 90	“Kurze Hohwarte”	110 a 73	
	TOTAL	218 a 11	155.93 €

Total duquel il faut déduire les dégrèvements perçus à hauteur de 7 €

c) Baux ruraux

Le Conseil Municipal, sur le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, fixe le prix du fermage de 2020/2021 en fonction de l’évolution de l’indice des fermages, soit + 1,09 de 2020 à 2021. Il s’établit donc à :  $92.37 \times (+ 1,09 \%) = 93.38 \text{ €}$ .

POUR : 17 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

## **9) Convention Département / Commune pour la mise en place d'un plateau surélevé rue du Lac**

Considérant les travaux de requalification de la route départementale n°156C,

Considérant la vitesse de circulation observée dans la rue du Lac et la proximité directe des habitations, il est nécessaire de sécuriser ce tronçon par la pose d'un ralentisseur,

Considérant la nécessité d'établir une convention pour définir les conditions de réalisation, de financement et de gestion ultérieure de cet équipement,

Le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'aménagement d'un plateau surélevé situé rue du Lac à Puttelange-aux-Lacs, entre les PR 1+020 à 1+034 de la RD 156C.

POUR : 17 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0
--

## **10) Désignation d'un délégué à la protection des données (DPD)**

Considérant que les collectivités traitent chaque jour des données personnelles, et que ces données sont considérées comme sensibles,

Considérant la recrudescence des cyberattaques,

Considérant le règlement européen sur la protection des données, applicable depuis le 25 mai 2018, obligeant chaque collectivité à mettre en place un Délégué à la Protection des Données (DPD) ayant pour mission d'informer et conseiller la collectivité sur les problématiques de protection des données en collaboration avec la CNIL,

Considérant le projet de mutualiser l'outil RGPD au sein du Centre de Gestion, y compris la désignation d'un DPD,

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire valide l'intérêt de la commune de conventionner avec le Centre de Gestion de la Moselle pour la désignation d'un DPD et d'un outil RGPD mutualisés, suite au sondage et aux tarifs proposés par ce dernier.

POUR : 17 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0
--

## **11) Convention avec le Centre de Gestion pour la désignation d'un Agent Chargé d'assurer la Fonction d'Inspection (ACFI)**

En vertu des dispositions contenues à l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, les communes et les établissements publics doivent désigner un Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection en santé et sécurité au travail (ACFI).

Ils ont la possibilité de satisfaire à cette obligation :



- en désignant un agent en interne,
- en passant convention avec le Centre de Gestion de la Moselle qui assure ce type de mission depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'ACFI aura notamment pour rôle de contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

L'intervention correspondante est facturée par le Centre de Gestion de la Moselle sur la base d'un coût horaire à 55 Euros.

Ces précisions étant apportées, le conseil municipal :

- autorise le maire à faire appel au Centre de Gestion Moselle à compter du 01 / 01 / 2022 pour assurer la mission d'inspection et à signer la convention y afférente ;
- s'engage à voter, lors du vote du budget primitif de l'exercice 2022, les crédits destinés à financer la dépense correspondante.

POUR : 17 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

## 12) Création de poste

**Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 d'une durée de 35 h soit 35/35<sup>ème</sup> pour les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** le tableau des emplois ;

**DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,

POUR : 17 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

## 13) Pétition contre la consommation de protoxyde d'azote

Considérant la marche blanche organisée à Puttelange-aux-Lacs suite au décès accidentel de M. Kenny BURGER,

Considérant la sensibilisation de la famille face aux dangereux effets de l'inhalation de protoxyde d'azote au volant,

Il est proposé au conseil municipal de signer la pétition « Interdire la consommation libre de protoxyde d'azote et le verbaliser au volant ».

POUR : 17 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

#### 14) Extension du réseau d'eau potable rue Jean Moulin

Considérant que le réseau d'eau potable actuellement présent dans la rue Jean Moulin est faiblement dimensionné au droit du hangar Matz,

Considérant les travaux d'aménagement actuellement en cours sur la maison située 6, rue Jean Moulin,

Considérant que de nouveaux projets sont actuellement en cours de réflexion dans ce périmètre, la commune a demandé au SIERS de Sarralbe de chiffrer l'extension du réseau pour alimenter cette zone,

Considérant **que le coût total de l'extension s'établit à 16 303.40 € HT** avec une prise en charge par le SIERS d'un montant égal à 5 706.19 € (soit 20% du coût total plus une participation complémentaire de 10 % conformément aux délibérations du SIERS du 20/06/1991 et du 20/11/2008),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise M. le Maire à engager les sommes liées à l'extension du réseau d'eau potable pour un montant de **10 597.21 € HT**.

POUR : 17 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

#### 15) Subventions

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

- attribue une subvention de 120 € dans le cadre du REP pour le bon déroulement du projet « Livres et illustrations »,

POUR : 17 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

- ne donne pas suite à la demande de subvention de la Ligue contre le cancer,

POUR : 17 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

- autorise M. le Maire à mandater l'ensemble des sommes votées.

#### Divers et communications

M. le Maire informe :

- de l'avancée des travaux sur la digue de Diefenbach,
- de l'avancée du projet de Dan LAMBERT,
- de l'indice de pilotage comptable transmis par la DGFIP,
- de la déclaration de sous-traitance déposée par la société ERMHES pour l'installation d'un élévateur,
- de la déclaration de sous-traitance déposée par la société VISCONTI pour les travaux de voirie,
- de l'attribution d'une subvention LEADER pour la création du pôle solidaire,
- de l'opposition des communes de la CASC au transfert du PLU,
- réponse Moselle Ambition,
- du courrier des arboriculteurs souhaitant obtenir un local adapté pour développer l'activité jus de pommes,
- du mail des membres de l'opposition indiquant leur absence au conseil municipal de ce soir,
- des décisions prises :

2021-63	MAGNUSFRA N	27559.02 €	29/06/2021	Renouvellement serveur & postes de travail (6 pc bureau 5 ordi. portables)
2021-64	MAGNUSFRA N	1998 €	29/06/2021	Hébergement e-magnus avec migration base de données
2021-65	VISCONTI CIE	20260.53 €	29/06/2021	Extension réseau d'eau potable entre 18 & 20 Rue du Lac lieudit Grossscharenberg Zone 1AUa DCM 220621
2021-66	BODET	5876.4 €	30/06/2021	Rénovation de la motorisation et du tableau de commande des cloches de l'église
2021-67	BODET	2236.8 €	30/06/2021	Remplacement moteur du bourdon de l'église
2021-68	ENGASSER PATRIC	28204.47 €	12/07/2021	Aménagement d'un pôle santé - Mission maîtrise d'oeuvre PJ mandat 879/2018
2021-69	OMNITECH	6485.81 €	12/07/2021	Aménagement d'un pôle santé - Mission maîtrise d'oeuvre PJ mandat 878/2018
2021-70	TECH FLUIDES	7414.61 €	12/07/2021	Aménagement d'un pôle santé - Mission maîtrise d'oeuvre PJ mandat 880/2018
2021-71	CARONET	2452.8 €	16/07/2021	Nettoyage vitres (Ecoles Jean XXIII, Jean Moulin, Diefenbach, centre culturel, gymnase)
2021-72	HEHN FRERES	1335 €	23/07/2021	Logt RESNIK 12 rue Jean XXIII - Travaux mise en place faux plafond dans séjour et couloir
2021-73	HEHN FRERES	1554.14 €	23/07/2021	Logt 104 Rue du Lac (ancien LAURENT) - Travaux de platerie salle de bains
2021-74	SIVIHE	752.78 €	02/08/2021	Vérification extincteurs ensemble des bâtiments communaux
2021-75	SIVIHE	3398.9 €	02/08/2021	Vérification annuelle des blocs de secours
2021-76	ASCELEC	2878.87 €	09/08/2021	Mise en conformité électrique (CAC-Tennis-Ecole Diefenbach & Moulin-Eglise-Château Massing)
2021-77	ASCELEC	5814.02 €	10/08/2021	Logt 104 Rue du Lac (ancien Laurent) Mise en conformité électrique + panneaux rayonnants
2021-78	NLX	18960 €	13/08/2021	Remplacement éclairage d'un court de tennis extérieur (système tweener)
2021-79	SIGNATURE	477.42 €	13/08/2021	Acq. panneaux (Stop Rue du Lac, directionnel parkings Place du Marché & Canal du Moulin Rue Wilson)
2021-80	RSTRDUC	168.66 €	16/08/2021	Réparation fuite robinet extérieur, rempt raccord symétrique local technique, centre technique
2021-81	RSTRDUC	2334 €	19/08/2021	Entretien annuel chaudières gaz & fioul (Mairie-Eglise-Ecoles-Centre sportif-CAC-Cosec-Chez Soi)
2021-82	Serrurerie Mett	1152 €	20/08/2021	Remise en état structure métallique table conseil municipal & rempt trappe acier fontaine Rue Pont
2021-83	APAVE	2520 €	20/08/2021	Mission assistance techn.-Vérif.règles accessibilité personnes handicapées-écoles-cac-église-gymnase

2021-84	ASCELEC	970.83 €	31/08/2021	Avenant 1 lot 4 ascenseur
2021-85	GABRIEL JEANNOT	-744.24 €	31/08/2021	Avenant 1 lot 5 ascenseur
2021-86	PFIRSCH	-13536.3 €	31/08/2021	Avenant 1 lot 6 ascenseur
2021-87	PRINZ A	-3790.5 €	31/08/2021	Avenant 1 lot 7 ascenseur
2021-88	R.F.P.B.	- 727.80 €	31/08/2021	Avenant 1 lot 8 ascenseur
2021-89	KM FERMETURES	-4410 €	31/08/2021	Avenant 1 lot 9 ascenseur
2021-90	RSTRDUC	109.73 €	02/09/2021	Intervention logt Heckel 12 rue Jean 23 logt 1er étage droite - Remplt échangeur à plaques chaudière
2021-91	RSTRDUC	99.03 €	07/09/2021	Intervention logt Courteaux 16 rue Jean Moulin - Remplt manomètre chaudière murale gaz
2021-92	RSTRDUC	521.8 €	07/09/2021	Intervention groupe scolaire Jean 23 - Réparation système automatique d'urinoir
2021-93	GINGEMBRE & ASS	2400 €	07/09/2021	Diagnostic amiante avant travaux mairie tous corps d'état
2021-94	THERMEA	1740 €	07/09/2021	Tests d'étanchéité à l'air finaux (2 logts, Ecole Diefenbach, presbytère) suite à travaux Climaxion
2021-95	HEYMANN JOSEPH	8216.34 €	08/09/2021	Alevinage (sandres, perches, tanches, brochets, carpes, sandres d'étang)
2021-96	FRANCE SEC	364.68 €	27/09/2021	Achat 150 paires de gants ouvriers
2021-97	EST RESEAUX	17326.8 €	27/09/2021	Aménagement de sécurité par feux intelligents 55 Rue du Lac
2021-98	VISCONTI CIE	2340 €	27/09/2021	Déplacement d'un poteau d'incendie Rue de l'Eglise
2021-99	ALSADEPARA	1638 €	29/09/2021	Travaux de réfection de la protection contre la foudre Eglise (fixation conducteur, prise terre)
2021-100	LINGENHELD	30327 €	29/09/2021	Pose d'enrobés Rue de l'Eglise Rue du Pont et parking Rue de l'Eglise à Diefenbach
2021-101	ASCELEC	3163.63 €	30/09/2021	Remplacement armoire électrique chaufferie Ecole Jean Moulin
2021-102	TECH FLUIDES	2640 €	30/09/2021	Etude thermique, établissement mémoire technique Climaxion Pôle Santé
2021-103	WMG architecte	6600 €	30/09/2021	Maîtrise d'oeuvre démolition ancien hangar MATZ 4 Rue Jean Moulin
2021-104	WMG architecte	96 252.62 €		MOE 2 <sup>ème</sup> tranche mairie
2021-105	Espace Architecture	61 200 €		MOE chapelle et château Massing

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Maire,  
Claude DECKER

